

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- SOMMAIRE -

	page
- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION -	
• Présentation de l'entité	8
• Préambule	8
- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -	9
- AUTRES INFORMATIONS -	9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES -	
• Principes et conventions générales	10
- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION -	
• Changement de méthode d'évaluation	10
• Changement de méthode de présentation	10
- ENGAGEMENTS REÇUS -	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -	
• Etat de l'actif immobilisé (brut)	11
• Amortissements de l'actif immobilisé	12
• Etat des immobilisations financières	13
• Stocks	13
• Etat des créances	14
• Disponibilités	14
• Charges constatées d'avance	14
• Fonds dédiés	14
• Tableau de variation des fonds propres	15
• Dotations aux provisions pour risques et charges	15
• Etat des dettes	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -	
PRODUIT D'EXPLOITATION	
• Vente de biens et de services	17
• Subventions	17
• Mécénats	17
• Cotisations	17
• Contributions financières reçues	17
• Autres produits	17
CHARGES D'EXPLOITATION	
• Autres achats et charges externes	18
• Impôts, taxes et versements assimilés	18
• Salaires et traitements, charges sociales	18
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18
• Aides financières	18
• Autres charges	18
• Résultat Financier	18
• Résultat Exceptionnel	18

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

	page
- AUTRES INFORMATIONS -	
• Contributions volontaires en nature du compte de résultat	19
• Honoraires du commissaire aux comptes	19
• Effectif moyen	19
• Nombre de clubs par département	20
• Synthèse des licences 2024/2025	20
• Evolution du nombre de licences	20

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- PRESENTATION DE L'ENTITE -

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

A l'initiative de la Fédération Française de Tir et en vertu de l'article 5 des statuts de ladite Fédération, il est créé la Ligue Régionale de Tir de Lorraine qui a pour objet l'organisation et le développement de la pratique du Tir sportif, de loisir et de compétition, dans les disciplines gérées par la Fédération Française de Tir.

Sa durée est celle de la Fédération.

Elle a son siège social à CLOUANGE (57185), Parc d'Activités, ZAC Belle Fontaine.

La Ligue se compose des Sociétés de Tir dont l'objet est la pratique du tir sportif, de loisir et de compétition et dont le siège est situé dans le ressort territorial du service extérieur du Ministère chargé des sports dont dépend la Ligue.

Les moyens d'action de la Ligue sont :

- l'organisation de compétitions, championnats régionaux, cours, stages de formation, conférences et manifestations diverses,
- la publication de bulletins et de tous documents ou d'instructions d'intérêt technique,
- l'attribution de prix, diplômes, brevets de tir et récompenses de toutes sortes.

La Ligue anime et coordonne les activités des Comités Départementaux de son ressort et des Sociétés de Tir affiliées à la Fédération Française de Tir. Elle encourage leurs efforts. Elle est le correspondant privilégié de la Fédération Française de Tir auprès des organes administratifs et sportifs régionaux.

La Ligue ne peut en aucun cas s'écarter de la ligne d'action tracée par la Fédération Française de Tir.

La Ligue est administrée par un Comité Directeur de 17 membres maximum, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la Ligue.

Les ressources annuelles de la Ligue comprennent :

- 1) les cotisations et souscriptions de ses membres,
- 2) le produit des licences et des manifestations,
- 3) les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- 4) le produit des libéralités,
- 5) les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,
- 6) le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- 7) le revenu de ses biens.

- PREAMBULE -

L'exercice clôturé au 31/08/2025 présente un montant total du bilan de 1 241 320 € et dégage un déficit de 20 512 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 573 251 € et un total charges de 593 763 €, dégageant un résultat déficitaire de 20 512 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -

Achat de 28 cibles SQ10 Sport Quantum. Coût de l'investissement 77 814 €.

Subvention de la Région Grand Est de 14 924 € et participation des clubs à hauteur de 975 € par cible, soit un total à la charge de la Ligue de 50 514 €.

Cette dépense a eu un impact négatif sur le résultat net.

- AUTRES INFORMATIONS -

Selon la convention du 13 février 1997 et son avenant du 1er janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs met à disposition de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, à titre gratuit, et pour une durée de 50 ans, l'ensemble des locaux et équipements, situés à ZAC Quartier de la Douane - 57330 VOLMERANGE LES MINES, en échange de sa gestion.

La Ligue Régionale de Tir de Lorraine a délégué la gestion des locaux et des équipements à la Société de Tir de l'Eurostand Lorraine (STEL).

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION -

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ENGAGEMENTS REÇUS

La Ligue a reçu l'engagement de la Région Grand Est d'un soutien financier de 40 800 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2022-2025. Pour 2025 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 10 200 €.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de la qualité de l'offre sportive, la Région Grand Est a décidé d'apporter une aide régionale à l'acquisition de cibles électroniques. Pour 2025 la subvention octroyée à ce titre s'est élevée à 14 924 €.

La Ligue a reçu l'engagement de l'Agence Nationale du Sport d'un soutien financier pour la création d'emploi de 36 000 €. L'engagement a été formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle 2024-2026. Pour 2025 la subvention de fonctionnement octroyée à ce titre s'est élevée à 12 000 €.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Types d'immobilisations	Brut au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Licence IV	4 000			4 000
- Site internet	24 120			24 120
Total I	28 120	0	0	28 120
Immobilisations corporelles				
- Terrains	38 991			38 991
- Constructions	393 393			393 393
- Installations générales	6 465			6 465
Autres immobilisations corporelles				
- Cibleries électroniques	397 272			397 272
- Cibleries électroniques pour codép	147 513			147 513
- Cibleries Girocible 25 M		31 015		31 015
- Cibleries Sport Quantum	22 000			22 000
- Agencement aire plateaux	91 561			91 561
- Matériel informatique	19 660			19 660
- Téléphonie-TV	11 231			11 231
- Matériel de bureau	20 817			20 817
- Mobilier de bureau	24 658	5 616		30 274
- Matériel sportif	19 247			19 247
- Armes à air comprimé	24 705	7 281		31 986
- Matériel de promotion	12 946			12 946
- Mobiliers Eurostand		40 318		40 318
Total II	1 230 459	84 230	0	1 314 689
Total Général	1 258 579	84 230	0	1 342 809

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des amortissements

Amortissements et dépréciations	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Site internet	9 219	4 824		14 043
Total I	9 219	4 824	0	14 043
Immobilisations corporelles				
- Constructions	227 483	12 072		239 555
- Installations générales	5 757	690		6 447
Total II	233 240	12 762	0	246 002
Autres immobilisations corporelles				
- Cibles électroniques	397 272			397 272
- Cibles électroniques pour codép	147 513			147 513
- Cibles Girocible 25 M		4 049		4 049
- Cibles Sport Quantum	3 324	4 400		7 724
- Agencement aire plateaux	48 103	2 780		50 883
- Matériel informatique	4 523	3 714		8 237
- Téléphonie-TV	7 882	1 495		9 377
- Matériel de bureau	8 381	3 321		11 702
- Mobilier de bureau	16 654	3 368		20 022
- Matériel sportif	11 598	1 806		13 404
- Armes à air comprimé	11 201	8 817		20 018
- Matériel de promotion	5 560	2 158		7 718
- Mobiliers Eurostand		2 937		2 937
Total III	662 012	38 845	0	700 856
Total Général	904 471	56 430	0	960 901

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les principales durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Terrains : non amortis
- Constructions : de 7 à 25 ans
- Installations générales : de 1 à 5 ans
- Matériel/Mobilier de bureau : de 1 à 5 ans
- Matériel et Informatique : de 3 à 5 ans
- Équipement sportif : de 3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des immobilisations financières

Types d'immobilisations	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Parts sociales Crédit Mutuel	54 144	1 657		55 801
Participations Eurostand	173 882			173 882
Dépôts et cautions versés	120			120
Total	228 146	1 657	0	229 803

Provisions pour dépréciation	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul fin d'exercice
Participations Eurostand	173 882			173 882
Total	173 882	0	0	173 882

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 août est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres comprend : des parts sociales B.

Les parts sociales B ont généré une plus-value de 1 657 €. Les intérêts sont soumis à un impôt de 15 %.

Remarque : les participations dans l'EUROSTAND sont dépréciées à 100 %.

Stocks

Type de stock	Valeur brute Au 31/08/2025
Médailles	2 619
Gourdes	1 910
Munitions Club Lorraine	5 979
Total	10 508

Ils sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des créances

Créances	Au 31/08/2025	Au 31/08/2024
Créances clients et comptes rattachés	0	20 015
Etat et autres - subventions à recevoir	0	10 200
Débiteurs divers		
Total	0	30 215

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Rubrique	Au 31/08/2025		Au 31/08/2024
	Montant	Produit financier réalisé	
Comptes bancaires	30 321		18 010
Livrets et compte épargne	299 535	14 161	539 374
Comptes à terme	450 000		250 000
Intérêts courus à recevoir	9 847		4 370
Total	789 703	14 161	811 754

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	Montant
Location du matériel	1 112
Maintenance du matériel	1 095
Abonnement	68
Assurance Multirisque Pro	380
Hébergement site internet/boîtes-mails	626
Total	3 281

L'ensemble des charges constatées d'avance sont relatifs à des charges d'exploitation.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Tableau de variation des fonds propres

	Situation 01/09/2024	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Situation 31/08/2025
Réserves diverses	1 177 848	- 14 763			1 163 085
Excédent ou déficit de l'exercice	- 14 763	14 763		20 512	- 20 512
Subventions d'investissement	38 855			2 486	36 368
Total	1 201 940	0	0	22 998	1 178 941

Réserves diverses

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice 2023/2024, le déficit de l'exercice 2023/2024 a été affecté au compte « Réserves diverses », soit 14 763 €.

Réserves diverses de la Ligue + résultat affecté 2024 : 1 163 085 €

Excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 20 512 €.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. Le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

Provisions pour risques et charges

Tableau de variation

	Situation 01/09/2024	Dotation	Reprise	Situation 31/08/2025
Provisions pour charges : Provisions indemnités fin de carrière	15 840	3 497		19 337
Total	15 840	3 497		19 337

Engagements d'indemnités de fin de carrière

La convention collective du sport (CCN 3328) à laquelle l'association est rattachée prévoit des Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements de la Ligue ont fait l'objet d'une évaluation selon une méthode actuarielle tenant compte des hypothèses d'évolution des salaires, des tables de mortalité et de présence.

La Ligue a comptabilisé dans ses comptes une provision pour engagement de retraite s'élevant à 19 337 € (charges comprises) au 31 août.

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des dettes et des produits constatés d'avance

Dettes	Montant brut
Fournisseurs et comptes rattachés	1 214
Dettes fiscales et sociales	18 668
Aides aux tireurs HN	7 235
Autres dettes	3 925
Produits constatés d'avance	12 000
Total	43 042

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des dettes fiscales et sociales

Rubrique	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
- Rémunérations dues		1 435
- URSSAF	3 161	4 915
- Caisse de retraite	670	1 082
- Mutuelle santé	157	169
- Caisse de prévoyance	132	158
- Provisions pour congés à payer	8 268	6 278
- Provisions charges sociales sur congés à payer	2 690	2 040
- Prélèvement à la source	364	356
- Provision formation continue	680	850
- Provision taxe foncière 2025	2 546	2 517
Total	18 668	19 800

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de biens et de services

Location cibleries électroniques : 3 060 €

Subventions

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Subvention d'exploitation : 37 124 €

Mécénats

Une convention de partenariat a été signée en janvier 2025 entre la Ligue Régionale de Tir de Lorraine et l'hôtel ACE de THIONVILLE pour une durée de deux ans.

L'hôtel ACE s'engage à sponsoriser la Ligue à hauteur de 1500 € / an.

Cotisations

Les produits des licences et des cotisations des sociétés de tir sont comptabilisés sur la saison sportive (de septembre à août).

Les licences et les cotisations sont versées directement par les clubs à la Fédération Française de Tir qui nous reverse ensuite la quote-part qui nous revient.

Le nombre de licences pour l'année 2024/2025 s'élève à 15 784, soit une hausse de 693 licenciés par rapport à la saison 2023/2024. Soit + 671 licences adultes et + 22 licences jeunes.

Cotisation clubs : 3 640 €

Licences : 259 159 €

Contributions financières reçues

La quote-part des licences reversée par la Fédération Française de Tir s'élève à 197 447 €.

Autres produits

Produits divers gestion courante : 42 189 €

Rubrique	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Produits divers de gestion courante	1 684	15
Droits d'inscription aux compétitions	35 335	32 739
Critérium des écoles de tir	1 000	1 000
Formation des encadrants	4 170	7 554
Exposants CDF	0	400
Total	42 189	41 708

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes

185 657 € (117 425 € en 2024)

Impôts, taxes et versements assimilés

5 525 € (4 782 € en 2024)

Salaires et traitements, charges sociales

Salaires : 89 399 € (111 391 en 2024)

Charges sociales : 30 495 € (37 355 en 2024)

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux amortissements : 59 927 € (44 029 € en 2024)

Aides financières

Aides aux clubs : 6 500 € (4 500 € en 2024)

Aides aux tireurs haut niveau : 30 558 € (16 500 € en 2024)

Aides aux clubs cibles Sport Quantum : 65 496 € (85 984 € en 2024)

Autres charges

116 695 € (105 661 € en 2024)

Résultat Financier

Intérêts et assimilés : 26 645 €

RESULTAT FINANCIER = 26 645 €

Résultat Exceptionnel

PRODUITS EXCEPTIONNELS : s/opération en capital : 2 487 €

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 0 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL : 2 487 €

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Au cours de l'exercice, notre association a bénéficié des contributions suivantes qui ont été valorisées au pied du compte de résultat pour un montant de 31 350 €.

Informations détaillées

Rubriques	Nbre de personnes	Nbre d'heures bénévolat dans l'année	Valorisation eu Euros (1)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs « membres de droit ». Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires.	17		
Bénévoles « administratifs » Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	75,5	1 132,5
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.			
Homologation des stands	3	85,5	1 282,5
Equipe technique régionale	14	563,0	8 445,0
Médicale	1	12	180,0
Juridique	1	8	120,0
Gestion sportive	1	35,0	525,0
Arbitrages	37	1 295,0	19 425,0
Formation arbitres	2	16,0	240,0

(1) : Sur la base de 15 euros de l'heure, charges sociales comprises

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 762 € au titre du contrôle légal des comptes.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Employés	3	0
Total	3	0

ANNEXE

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Nombre de clubs par département

	2024/2025	2023/2024
LORRAINE	91	90
Meurthe-et-Moselle	25	25
Meuse	12	12
Moselle	34	34
Vosges	20	19

Synthèse des licences 2024/2025

	Création			Renouvellement			TOTAL
	A	B	Total	A	B	Total	
LORRAINE	2 353	550	2 903	12 284	597	12 881	15 784
CDT MEURTHE-ET-MOSELLE	572	110	682	3 293	164	3 457	4 139
CDT MEUSE	204	63	267	1 122	51	1 173	1 440
CDT MOSELLE	1 080	200	1 280	5 797	219	6 016	7 296
CDT VOSGES	497	177	674	2 072	163	2 235	2 909

Evolution du nombre de licences

Entité	N	N - 1	N / N-1
LORRAINE	15 784	15 091	1,05
CDT MEURTHE-ET-MOSELLE	4 139	3 994	1,04
CDT MEUSE	1 440	1 376	1,05
CDT MOSELLE	7 296	7 001	1,04
CDT VOSGES	2 909	2 720	1,07